

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 3 juin 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4060-2018.

Hydro-Québec Distribution - service public de recharge rapide pour véhicules électriques.
Demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère sobre et raisonnable des frais demandés, lesquels ont été nécessaires à notre intervention. À cet égard, nous référons respectueusement le Tribunal à nos [demandes de renseignements écrites C-SÉ-AQLPA-0005](#), notre [mémoire C-SÉ-AQLPA-0007](#) « *Planifier l'avenir* », nos témoignages oraux en pages 195 à 282 des [notes sténographiques A-0028 du 10 avril 2019](#), notre [argumentation C-SÉ-AQLPA-0009](#) et sa présentation aux pages 5 à 37 des [notes sténographiques A-0034 du 29 avril 2019](#), dont les aspects suivants :

- Nous avons fourni, pour le bénéfice de la Régie, le témoignage de Monsieur Daniel Breton, une sommité québécoise dans le domaine des véhicules électriques. Ses connaissances et sa longue expérience lui ont permis de fournir au Tribunal des éclairages utiles sur les aspects suivants aux chapitres ci-après indiqués de notre mémoire « *Planifier l'avenir* » :
 - 3.2** Le ratio projeté de véhicules électriques par borne de recharge.
 - 3.3** L'omission des véhicules lourds.
 - 3.4** La puissance des bornes.
 - 3.5** La localisation des bornes.
 - 3.6** Le type de bornes.

- ❑ Ce témoignage a été complété par ceux de Monsieur Jacques Fontaine sur la planification de la demande de service de recharge et de Monsieur Jean-Claude Deslauriers sur les harmoniques (chapitre 4 du mémoire) et questionnant les risques d'échauffement des transformateurs lors de la reprise en charge après une panne prolongée qu'HQD allègue pour prévoir l'interruptibilité des bornes en cas de telle reprise (Chapitre 5 du mémoire).
- ❑ Par ailleurs, tant dans le mémoire lui-même que dans l'argumentation, nous avons soumis des représentations quant à la juridiction multiannuelle exacte que la Régie est appelée à exercer au présent dossier. Nous avons soumis que les nombreuses incertitudes quant au déploiement multiannuel envisagé faisaient en sorte qu'il était prématuré de procéder dès à présent à RECONNAÎTRE de façon multiannuelle comme étant prudemment acquis et utiles les ajouts à la base de tarification du projet et de reconnaître, de façon multiannuelle, comme nécessaires les dépenses s'y rapportant, et qu'il était préférable de procéder plutôt graduellement en énonçant une série de clarifications que le Distributeur devrait fournir en vue de telles reconnaissances futures.
- ❑ Ce dossier, comme le Tribunal a pu le constater, s'est avéré d'une ampleur beaucoup plus considérable que prévue, son audience a été plus longue qu'anticipé et notre propre preuve et argumentation a été plus étoffée que prévu. Pour l'ensemble de ces raisons, nous invitons la Régie à accueillir la présente demande malgré qu'elle soit d'un montant plus élevé que le budget énoncé.

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).